



Le 24 juillet 2024

DÉPOSÉ SUR SEDAR

Autorité des marchés financiers
800, rue du Square-Victoria, 22e étage
C.P. 246
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Mesdames, Messieurs,

Objet: Rachat d'actions en vertu d'une décision datée du 22 juillet 2024 dispensant Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») de l'application des règles prévues à la partie 2 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat (la « Dispense »)

Le 22 juillet 2024, Couche-Tard a conclu un contrat de gré à gré avec Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ »), afin de racheter aux fins d'annulation 8 695 652 actions ordinaires de Couche Tard (les « actions ordinaires ») détenues par CDPQ au prix de 80,50 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale de 699 999 986,00 \$. Le rachat d'actions, qui a clôturé en date des présentes, a été effectué à escompte par rapport au cours en vigueur des actions ordinaires conformément à la Dispense.

Le rachat d'actions a été effectué sans avoir recours aux installations de la TSX tel que permis par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Couche-Tard (l'« OPR ») qui a débuté le 1^{er} mai 2024. Dans le cadre de l'OPR, Couche Tard est autorisée à racheter jusqu'à 78 083 521 actions ordinaires jusqu'à la première des dates suivantes à survenir, soit le 30 avril 2025 ou la date à laquelle Couche-Tard aura acquis le nombre maximal d'actions ordinaires permis dans le cadre de l'OPR ou aura décidé de ne pas effectuer d'autres rachats aux fins d'annulation dans le cadre de l'OPR. L'OPR permet les rachats sans avoir recours aux installations de la Bourse de Toronto au moyen de contrats de gré à gré en vertu de dispenses accordées par les autorités de réglementation en valeurs mobilières.

Le présent avis est déposé selon les modalités de la Dispense.

Veillez agréer nos salutations distinguées,

Alimentation Couche-Tard inc.

(s) Julia Wojciechowska

Julia Wojciechowska

Chef de service, Affaires juridiques corporatives et secrétaire corporative adjointe